

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1120 9 juin 2006

SOMMAIRE

Bengalor Holding S.A., Luxembourg 53744	Multinational A-Group S.A., Luxembourg	53753
Brenntag FinanceCo I, G.m.b.H., Munsbach 53756	Munhowen S.A., Ehlerange	53758
Brenntag FinanceCo II, G.m.b.H., Munsbach 53759	Neckar G, S.à r.l., Luxembourg	53757
Carlo Tassara International S.A., Luxembourg 53754	Neckar G, S.à r.l., Luxembourg	53758
Carlo Tassara International S.A., Luxembourg 53754	New Conception S.A., Strassen	53720
CRC Holding, S.à r.l., Luxembourg 53715	North South Properties, S.à r.l., Luxembourg	53744
Design Concept S.A., Hesperange 53745	Pecunia Invest S.A.H., Luxembourg	53759
Era Investors S.A., Luxembourg 53759	Portman S.A., Luxembourg	53720
Fashion One Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 53728	Raiffeisen EU Enlargement Fund Participations	
Fosbel Global Services (Luxco) S.C.A., Luxem-	Luxembourg S.A., Luxembourg	53713
bourg 53729	Soprimo S.A., Dudelange	53715
Fosbel Global Services (Luxco) S.C.A., Luxem-	Sunnyvale Investments S.A., Luxembourg	53760
bourg 53743	Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No	
Ildan International, S.à r.l., Luxembourg 53745	2, S.à r.l., Luxembourg	53754
infeurope S.A 53756	Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No	
JES S.A., Luxembourg	2, S.à r.l., Luxembourg	5375
Lothian Partners 27 (S.à r.l.) Sicar, Luxembourg 53729	VVSR Holding S.A., Luxembourg	53714
Mosel-Saar-Lux-Immotec (MSL), S.à r.l., Greven-		
macher		

RAIFFEISEN EU ENLARGEMENT FUND PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 71.394.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 février 2006

- L'assemblée accepte la démission de Mme Nadia Meyer, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, administrateur démissionnaire et nomme M. Jean-Yves Stasser, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, nouvel administrateur de la société. Son mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.
- L'assemblée a renouvelé pour une année le mandat de PricewaterhouseCoopers, établie à Luxembourg, 400, route d'Esch, comme commissaire aux comptes de la société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2006, réf. LSO-BO00231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026168/263/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.



MOSEL-SAAR-LUX-IMMOTEC (MSL), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6734 Grevenmacher, 11, rue Grouweréck.

H. R. Luxemburg B 89.016.

Auszug aus der aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 17. November 2005

Erster Beschluss

Herr Benedikt Zientek tritt als alleiniger Geschäftsführer zurück.

Zweiter Beschluss

- a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
- Herr Christian Glöckner, Diplom-Volkswirt, wohnhaft in D-66806 Ensdorf, Hoffstrasse, 10.
- b) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Benedikt Zientek, Kaufmann, wohnhaft in D-54293 Trier, Henneystrasse, 11.

c) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft rechtskräftig durch seine alleinige Unterschrift verpflichten bis zu einem Betrag von eintausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 1.250,-). Für alle Verpflichtungen die über diesen Betrag hinausgehen, bedarf es den gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers.

B. Zientek.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02356. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Auszug aus der aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 1. März 2006

Erster Beschluss

Herr Christian Glöckner tritt als technischer Geschäftsführer zurück.

Zweiter Beschluss

Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

- A) Herr Thomas Wintrich, Architekt, wohnhaft in D-54290 Trier, Eberhardstrasse 33.
- B) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft rechtskräftig durch seine alleinige Unterschrift verpflichten bis zu einem Betrag in Höhe von eintausendzweihundertfünfzig Euro (1.250,00 EUR). Für alle Verpflichtungen, die über diesen Betrag hinausgehen, bedarf es den gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer.

Grevenmacher, den 1. März 2006.

B. Zientek.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03793. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Beschluss über die Abtretung von Gesellschaftsanteilen

Herr Benedikt Zientek, Kaufmann, geboren in Bad Nauheim (D), am 1. Mai 1972, wohnhaft in D-54293 Trier, Henneystrasse 11, alleiniger Gesellschafter,

tritt 80 Anteile der IMMOTEC (MSL), S.à r.l. mit allen Rechten und Pflichten ab an die IMMOVESTA S.A.,

gegründet am 1. März 2006:

- durch notariellen Akt von Herrn Jean Seckler, Notar in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,
- und mit Sitz in L-6734 Grevenmacher, 11, rue Grouweréck, eingetragen im Handelsregister Luxemburg mit der Handelsregister Nummer B 114.582.

Somit stellt sich künftig die Verteilung der Gesellschaftsanteile wie folgt dar:

IMMOVESTA S.A., mit Sitz in L-6734 Grevenmacher, 11, rue Grouweréck80 AnteileHerr Benedikt Zientek, Kaufmann, wohnhaft in D-54293 Trier, Henneystrasse 1120 AnteileAnteile Total100 Anteile

Grevenmacher, den 16. März 2006.

B. Zientek / M. Schäfer / N. Ruffini.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03787. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025582//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

VVSR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 103.546.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Signatures.

(026445//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.



SOPRIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération. R. C. Luxembourg B 87.290.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 29 juin 2005

Ordre du jour:

- 1. Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration.
- 2. Nomination de 3 nouveaux administrateurs.
- 3. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 4. Droit de disposition.

Première résolution

Monsieur Carlos Manuel Da Silva Tavares, employé privé, né le 5 décembre 1958 à Santa Clara/Coimbra/Portugal, demeurant au 27, rue Auguste Liesch, L-3474 Dudelange, est remplacé en sa qualité de Président du Conseil d'administration par la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, et ce avec effet au 29 juin 2005.

Deuxième résolution

Monsieur Carlos Manuel Da Silva Tavares, employé privé, né le 5 décembre 1958 à Santa Clara/Coimbra/Portugal, demeurant au 27, rue Auguste Liesch, L-3474 Dudelange, est remplacé en sa qualité d'administrateur par la société IN-TERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, et ce avec effet au 29 juin 2005

Monsieur Borzo Jahangard, employé privé, né le 22 septembre 1968 à Croix/France, demeurant au 55, rue de la Libération, L-3511 Dudelange, est remplacé en sa qualité d'administrateur par la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A. avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, et ce avec effet au 29 juin 2005.

Madame Maria Das Neves Gomes Surreira, employée privée, née le 25 septembre 1968 à Croix/France, demeurant au 27, rue Auguste Liesch, L-3474 Dudelange, est remplacée en sa qualité d'administrateur par la société LUXEM-BOURG FINANCIAL SERVICES S.A., avec siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.917, et ce avec effet au 29 juin 2005.

Troisième résolution

La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est remplacée en sa qualité de commissaire aux comptes par Monsieur Jeannot Mousel, demeurant au 266, route d'Esch, L-4451 Belvaux, et ce avec effet au 29 juin 2005.

Quatrième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du Président du Conseil d'Administration, et ce avec effet au 29 juin 2005.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

J. Mousel / G. Klein / N. Noyer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025754/3220/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

CRC HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 115.214.

STATUTES

In the year two thousand six, on the third of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Bobby Claeson, residing at Linnégatan 41, 114 56 Stockholm, Sweden,

here represented by Nadine Gloesener, residing in Vichten, by virtue of a proxy given on January 12, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a one member company.



Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name CRC HOLDING, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred Euro (EUR 100) each, all fully paid-up and subscribed. The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

- **Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Any shareholder my, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a shareholder, to represent him at a general meeting of shareholders and to vote in his name and stead.



- Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the 31st of December.
- **Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members;
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- **Art. 18.** In case of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on December 31st, 2006.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated above, declares to subscribe to the entire capital as follows:

Mr Bobby Claeson, one hundred and twenty-five shares	125
Total: one hundred and twenty-five shares	125

The shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager:
- Mr Arvid Posse, director of companies, residing at Grand-rue 12A, CH-1700 Fribourg, Switzerland, born on September 5, 1945, in Stockholm, Sweden.
 - 2) The address of the Company is fixed at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Bobby Claeson, demeurant à Linnégatan 41, S-114 56 Stockholm, Suède,

ici représenté par Mme Nadine Gloesener, demeurant au 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, en vertu d'une procuration datée du 12 janvier 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Société»).



après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination: CRC HOLDING, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cent quinze (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les



décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2006.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, déclare de souscrire au capital social comme suit:

M. Bobby Claeson, prénommé, cent vingt-cinq parts	125
Total: cent vingt-cinq parts	125

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant:
- M. Arvid Posse, demeurant à Grand-rue 12, CH-1700 Fribourg, Suisse.
- 2) L'adresse de la Société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, vol. 152S, fol. 58, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

J. Elvinger.

(031168/211/255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006 .



NEW CONCEPTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 106.352.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 17 janvier 2006

Ordre du jour:

- 1. Nomination d'un nouvel administrateur.
- 2. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

Monsieur le Président demande aux membres présents de voter les différents points de l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., avec siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, est remplacée en sa qualité d'administrateur par Monsieur Johnny De Smet, né le 15 janvier 1963 à Ninove/Belgique, demeurant au 78, avenue du 10e de Ligne, B-6700 Arlon, et ce à partir du 17 janvier 2006.

Deuxième résolution

La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, est remplacée en sa qualité d'administrateur-délégué, par Monsieur Johnny De Smet, né le 15 janvier 1963 à Ninove/Belgique, demeurant au 78, avenue du 10e de Ligne, B-6700 Arlon, et ce à partir du 17 janvier 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Strassen, le 17 janvier 2006.

J. Mousel / G. Klein / N. Noyer

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00811. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025755/3220/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

PORTMAN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 114.979.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the tenth day of March.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) The company PORTMAN ROAD NOMINEES LIMITED, incorporated under the laws of Republic of Ireland, with registered office in Ireland, Dublin 2, Lower Mercer Street, Beaux Lane House, 5th Floor, BDO Simpson Xavier, registered in the Companies register of Ireland under the number 416352,

duly represented by Mr Michel Bulach, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on March 10, 2006.

2) The company ALIBANK NOMINEES LIMITED, incorporated under the laws of Republic of Ireland, with registered office in Ireland, Dublin 4, Ballsbridge, Bankcentre, registered in the Companies register of Ireland under the number 7518.

duly represented by Mr Michel Bulach, prenamed,

by virtue of a power of attorney under private seal given on March 10, 2006.

The said powers, after having been signed ne varietur by the proxyholder, acting as here above stated, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as here above stated, have requested the notary to state as follows the articles of association of a company, which they form between themselves, to be governed by Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (hereinafter referred to as the «Law») and the following articles of association.

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

- **Art. 1. Form Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares in the future, a company in the form of a public limited liability company («société anonyme»), under the name of PORTMAN S.A. (hereafter called the «Company»).
 - Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.
- **Art. 3. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.



Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration; development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in whatever form in any enterprise or any private company, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in foreign and Irish currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes

Title II. Share capital - Shares

- **Art. 5. Subscribed Share capital.** The subscribed capital of the Company is set at GBP 25,000.- (twenty-five thousand Pounds Sterling) represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, which have been entirely paid up.
- Art. 6. Authorised Share capital. The authorised capital is set at GBP 30,000,000.- (thirty million Pounds Sterling) represented by 30,000,000 (thirty million) shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each.

The board of directors is authorised during a period expiring five years after the publication of the deed of incorporation of the Company in the official gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without issue premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

- Art. 7. Increase or Reduction of the Share capital. The subscribed and authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.
- Art. 8. Redemption of Shares. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.
 - **Art. 9. Shares.** The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders. All the shares have the same rights.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.



Title III. General meetings of shareholders

- **Art. 10. Powers.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.
- Art. 11. Place and Date. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday of the month of June at 2 p.m. and for the first time in two thousand and seven.

If such day is a legal holiday in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 12. Quorum and Majority. Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association of the Company may be amended by a general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial C and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Creditors, Legal Successors or Heirs. The creditors, legal successors or heirs of the shareholders are not allowed to seal assets or documents of the Company.

Title IV. Board of directors

- **Art. 14. Number of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company.
- **Art. 15. Appointment.** The directors are appointed by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They shall hold office until their successors are elected.

The directors may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 16. Chairman and Secretary. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Art. 17. Convening and Holding of meetings. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors.

Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a twenty-four hours written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.



Art. 18. Powers. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 19. Representation. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by joint signature of any two directors or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V. Supervision of the Company

Art. 20. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Title VI. Accounting year - Annual Accounts

- **Art. 21. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December thirty-first, two thousand and six.
- **Art. 22. Allocation of results.** The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VII. Winding-up - Liquidation

Art. 23. Winding-up, Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII. Final clause - Applicable law

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed	Paid-up	Shares
	Share capital	Share capital	
	(GBP)	(GBP)	
PORTMAN ROAD NOMINEES LIMITED	24,999	24,999	24,999
ALIBANK NOMINEES LIMITED	1	1	1
Total	25,000	25,000	25,000

The 25,000 (twenty-five thousand) shares of the Company have been fully paid-up by the subscribers, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of GBP 25,000.- (twenty-five thousand Pounds Sterling) is as of now available to the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

For registration purposes the share capital of the Company is evaluated at EUR 36,433.- (thirty-six thousand four hundred thirty-three Euro).



Extraordinary General Meeting of shareholders

The above named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the extraordinary general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. The number of directors is fixed at 4 (four) and the number of statutory auditors at 1 (one).
- 2. The following persons are appointed directors:
- Mr John Rockett, bank executive, born in Dublin (Ireland), on 20th November 1950, professionally residing at Bank-centre, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland;
- Mr John Wilkinson, bank executive, born in Dublin (Ireland), on 6th November 1950, professionally residing at Bankcentre, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland;
- Mr Eugene McMahon, bank manager, born in London (England), on 19th June 1961, residing at L-1420 Luxembourg, 26, avenue Gaston Diderich;
- Mr Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg, on 28th December 1969, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 3. The private limited company KPMG AUDIT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 103.590, with its registered office in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, has been appointed statutory auditor.
 - 4. The registered office of the Company is at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
- 5. The term of offices of the directors will end at the end of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts as at December 31, 2011.
- 6. The term of offices of the statutory auditor will end at the end of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts as at December 31, 2006.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder, acting as here above stated, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société PORTMAN ROAD NOMINEES LIMITED, de droit irlandais, ayant son siège social en Irlande, Dublin 2, Lower Mercer Street, Beaux Lane House, 5th Floor, BDO Simpson Xavier, immatriculée au registre des sociétés en Irlande sous le numéro 416352,

dûment représentée par Monsieur Michel Bulach, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 mars 2006.

2) La société ALIBANK NOMINEES LIMITED, de droit irlandais, ayant son siège social en Irlande, Dublin 4, Ballsbridge, Bankcentre, immatriculée au registre des sociétés en Irlande sous le numéro 7518,

dûment représentée par Monsieur Michel Bulach, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 mars 2006.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire, ès qualités qu'il agit, et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont prié le notaire d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme régie par les présents statuts et par la loi luxembourgeoise applicable du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée (ci-après dénommée la «loi»):

Titre Ier. Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

- **Art. 1**er. Forme Nom. Il est constitué par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions par après, une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de PORT-MAN S.A. (ci-après dénommée la «Société»).
 - Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.



Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds placements luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale à Luxembourg et à l'étranger et pourra leur fournir toute assistance éventuellement requise par le biais de prêt, de garanties ou de quelque autre manière. La société pourra, de plus, effectuer toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, de toutes formes, dans toute entreprise ou société privée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces prises de participation.

La société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titre, de preferred equity certificates et d'obligations, convertible ou non convertible, dans les limites de la loi. La société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant parties du même groupe.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque objet que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devise étrangère ou irlandaise, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

D'une manière générale, la société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II. Capital - Actions

- Art. 5. Capital souscrit. Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 25.000,- (vingt-cinq mille livres sterling) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune, intégralement libérées.
- Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé est de GBP 30.000.000,- (trente millions de livres sterling) représenté par 30.000.000 (trente millions) d'actions d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de publication de constitution de la société au journal officiel (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfices reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existant à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration pourra donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

L'Article 5 des Statuts sera modifié chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte en vue de rendre effectif cette augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution de la publication de cette modification.

- **Art. 7. Augmentation ou réduction de capital.** Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires, délibérant comme en matière de modification des statuts.
 - Art. 8. Rachat des actions. La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.
 - Art. 9. Actions. Les actions de la Société seront sous forme nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires. Toutes les actions ont les mêmes droits.

La Société reconnaîtra un seul détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. Pouvoirs. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.



Art. 11. Date et lieu. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de juin à 14.00 heures et pour la première fois en deux mille sept.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Quorum et Majorité. Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les Statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires, par voie d'annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial C et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 13. Créanciers, ayants droit ou héritiers. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre IV. Conseil d'administration

- **Art. 14. Nombre d'administrateurs.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.
- **Art. 15. Désignation.** Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 16. Président et secrétaire. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Art. 17. Convocation et tenue des réunions. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration.

Sauf en cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins vingt-quatre heures avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision.



Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 18. Pouvoirs. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, nommer ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 19. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances envers les tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 20. Commissaire de compte. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

- Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre avec l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre deux mille six.
- Art. 22. Répartitions des bénéfices. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII. Disposition finale - Applicabilité de la loi

Art. 24. Applicabilité de la loi. Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit et libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Actionnaires	Capital social souscrit (GBP)	Capital social libéré (GBP)	Actions
PORTMAN ROAD NOMINEES LIMITED	24.999,-	24.999,-	24.999
ALIBANK NOMINEES LIMITED	1,-	1,-	1
Total	25.000,-	25.000,-	25.000

Les 25.000 (vingt-cinq mille) actions de la Société ont été intégralement libérées par les souscripteurs, comme il a été certifié au notaire soussigné de sorte que la somme de GBP 25.000,- (vingt-cinq mille livres sterling) est dès à présent à la disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.



Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à trente-six mille quatre cent trente-trois euros (EUR 36.433,-).

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les personnes préqualifiées, dûment représentées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies à l'instant en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle a été régulièrement constituée, l'assemblée générale des actionnaires a pris à l'unanimité les décisions suivantes.

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre) et le nombre de commissaires aux comptes à 1 (un).
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
- Monsieur John Rockett, bank executive, né à Dublin (Irlande), le 20 novembre 1950, demeurant professionnellement à Bankcentre, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande;
- Monsieur John Wilkinson, bank executive, né à Dublin (Irlande), le 6 novembre 1950, demeurant professionnellement à Bankcentre, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande;
- Monsieur Eugene McMahon, bank manager, né à Londres (Royaume-Uni), le 19 juin 1961, demeurant à L-1420 Luxembourg, 26, avenue Gaston Diderich;
- Monsieur Pierre Metzler, Avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 3. La société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 103.590, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, a été nommée commissaire aux comptes.
 - 4. Le siège social de la Société est établi au L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
- 5. Les mandats des administrateurs prendront fin à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.
- 6. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande des comparantes, dûment représentées, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, connu du notaire instrumentant en nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bulach, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, vol. 27CS, fol. 85, case 12. – Reçu 364,32 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 mars 2006.

T. Metzler.

(027065/222/501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

FASHION ONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 1.591.200.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 103.425.

En date du 28 novembre 2005, les associés de FASHION ONE LUXEMBOURG, S.à r.l. ont pris la décision suivante:

- FASHION ONE MANAGEMENT BETEILIGUNGS, GmbH & CO KG, ayant son siège social au 4, Imkerstrasse, D-30916 Isernhagen, Allemagne a cédé 75 de ses parts de la société FASHION ONE LUXEMBOURG, S.à r.l. à FASHION ONE PARTICIPATIONS, S.à r.l., ayant son siège social 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

De ce fait, la répartition des parts est la suivante:

- FASHION ONE MANAGEMENT BETEILIGUNGS, GmbH & CO KG, détient 5.500 parts de la société FASHION ONE LUXEMBOURG, S.à r.l.
- FASHION ONE PARTICIPATIONS, S.à r.l. détient 17.497 parts de la société FASHION ONE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025756/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.



LOTHIAN PARTNERS 27 (S.à r.l.) SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 105.530.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 9 mars 2006 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. Roel Schrijen, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est approuvée avec effet à partir de la date de la réunion;
- La nomination de M. Cédric Raths, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée avec effet immédiat;
 - Le transfert du siège social de la société au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est approuvé;
- L'adresse de M. Matthijs Bogers, Gérant de la société, est modifiée comme suit: 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

LOTHIAN PARTNERS 27 (S.à r.l.) SICAR

C. Raths

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025772/1084/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

FOSBEL GLOBAL SERVICES (LUXCO), Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 109.777.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of FOSBEL GLOBAL SERVICES (LUXCO) (the «Company»), a société en commandite par actions, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 13 July 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not yet been amended.

The meeting is opened at 2.30 p.m., with Mr Matthieu Bourdeaut, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Creation of different classes of shares divided into class 1 ordinary shares (the «Class 1 Ordinary Shares») and management share(s) (the «Management Share(s)»);
 - 2. Introduction of new provisions into the articles of incorporation providing for the issue of redeemable shares;
- 3. Conversion of the existing twenty thousand one hundred forty-nine (20,149) ordinary shares owned by AMERI-CAN CAPITAL STRATEGIES, LTD, a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2083058, into twenty-thousand one hundred forty-nine (20,149) Class 1 Ordinary Shares and of the existing management share held by FOSBEL GLOBAL SERVICES, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register, into one (1) Management Share;
- 4. Increase of the share capital of an amount of three hundred thirty-two thousand twenty-four US Dollars (USD 332,024.-) in order to increase it from its current amount of forty thousand three hundred US Dollars (USD 40,300.-) up to three hundred seventy-two thousand three hundred twenty-four US Dollars (USD 372,324.-) through the issue of one hundred sixty-six thousand twelve (166,012) Class 1 Ordinary Shares, with a par value of two US Dollars (USD 2.-) each;
- 5. Creation of an authorized share capital and authorization of the manager to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized share capital without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders;
 - 6. Full restatement of the articles of incorporation of the Company;
 - 7. Miscellaneous.
- II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the



same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

- III.- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to create shares divided into class 1 ordinary shares (the «Class 1 Ordinary Shares») and management share(s) (the «Management Share(s)»), which are more precisely specified below in the new articles 6.1. to 6.3. of the articles of incorporation.

Second resolution

The general meeting decides that the Company may issue redeemable shares. The redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as ordinary shares. Subscribed and fully paid in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of shares held by each holder upon request of the Company or on a non-pro rata basis in the cases provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, in each case in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The redeemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

All of the Class 1 Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, except for those issued and subscribed for prior to the insertion of the present article in the articles of incorporation.

Third resolution

The meeting decides to convert the existing twenty thousand one hundred forty-nine (20,149) ordinary shares owned by AMERICAN CAPITAL STRATEGIES, LTD, prenamed, into twenty thousand one hundred forty-nine (20,149) Class 1 Ordinary Shares and the existing management share held by Fosbel Global Services, prenamed, into one (1) Management Share.

Fourth resolution

The meeting decides to increase the share capital of an amount of three hundred thirty-two thousand twenty-four US Dollars (USD 332,024.-) in order to increase it from its current amount of forty thousand three hundred US Dollars (USD 40,300.-) up to three hundred seventy-two thousand three hundred twenty-four US Dollars (USD 372,324.-) through the issue of one hundred sixty-six thousand twelve (166,012) Class 1 Ordinary Shares, with a par value of two US Dollars (USD 2.-) each.

The one hundred sixty-six thousand twelve (166,012) Class 1 Ordinary Shares have all been subscribed by AMERI-CAN CAPITAL STRATEGIES, LTD, aforementioned, for a total amount of three hundred thirty-two thousand twenty-four US Dollars (USD 332,024.-).

The Class 1 Ordinary Shares so subscribed have been paid up in cash by the subscribers so that the total amount of three hundred thirty-two thousand twenty-four US Dollars (USD 332,024.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

The proxyholder is authorised to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscribers.

The non-subscribing shareholder expressly waives its preferential right in connection with the present capital increase.

The total contribution of three hundred thirty-two thousand twenty-four US Dollars (USD 332,024.-) consists of three hundred thirty-two thousand twenty-four US Dollars (USD 332,024.-) allocated to the share capital.

Fifth resolution

The meeting decides to create a Company's authorised share capital of an amount of seven million one hundred fifty-eight thousand two hundred thirty-six US Dollars (USD 7,158,236.-) represented by:

- (a) three million ten thousand thousand (3,010,000.-) Class 1 Ordinary Shares having a nominal value of two US Dollars (USD 2.-) per share, which are reserved for issuance upon the conversion of the Series 1 CPECs; and
- (b) five hundred sixty-nine thousand one hundred eighteen (569,118) Class 1 Ordinary Shares having a nominal value of two US Dollars (USD 2.-) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any option pursuant any option plan that may be adopted by the Company from time to time.

The meeting further decides to approve the authorisation of the manager of the Company to increase the share capital of the Company up to an amount, excluding the issued share capital, of seven million one hundred fifty-eight thousand two hundred thirty-six US Dollars (USD 7,158,236.-) for a period ending five years after the date of publication of the present shareholders' resolution in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Based on the report provided by the sole manager, the general meeting unanimously resolves in accordance with article 32-3 (5) of the law of 1915 to authorise the manager to suppress the preferential right of subscription of the existing shareholders within the limits of the authorised share capital.



Sixth resolution

As a consequence of the above mentioned actions, the articles of incorporation of the Company are fully restated and shall now read as follows:

Chapter I.- Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of FOSBEL GLOBAL SERVICES (LUXCO) S.C.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the Manager. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent, which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose

The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, including the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of any such participations and the administration, voting and control of any such participations.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the Target and any other entity in which it holds a direct or indirect participation, or which forms part of the same group of companies as the Company.

Art. 5. Shareholders Liability

The Manager of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the Manager), being the holder(s) of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Chapter II.- Share capital, Shares

Art. 6. Corporate Capital

6.1. Subscribed Capital

The Company has a subscribed capital of three hundred seventy-two thousand three hundred twenty-four US Dollars (USD 372,324.-) represented by fully paid up shares, consisting of:

- (a) one hundred eighty-six thousand one hundred sixty-one (186,161) Class 1 Ordinary Shares with a nominal value of two US Dollars (USD 2.-) each; and
 - (b) one (1) Management Share with a nominal value of two US Dollars (USD 2.-).

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter.

- 6.2. The Class 1 Ordinary Shares
- (a) The Class 1 Ordinary Shares. All Class 1 Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class 1 Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class 1 Ordinary Shares. All Class 1 Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 1 Ordinary Shares is reduced.
- (b) Voting Rights. Each Class 1 Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.
 - 6.3. The Management Share(s)
- (a) The Management Share(s). All Management Share(s) shall be identical in all respects. All Management Share(s) shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Management Share(s).
- (b) Voting Rights. Each Management Share(s) will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.
 - 6.4. Redemption; Convertibility
- (a) Redeemable Shares. The Company may issue redeemable shares. The redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as Ordinary Shares. Subscribed and fully paid in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of shares held by each holder upon request of the Company or on a non-pro rata basis in the cases provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, in each case in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial



companies, as amended. The redemption may take place pursuant to a resolution passed by holders of a majority of the outstanding Ordinary Shares at a meeting of the shareholders convened in accordance with Article 12. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. The redeemed shares may be cancelled upon request of the Manager by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with article 15 of the Articles. The Class 1 Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

- (b) Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.
- (c) Redemption Price. Except if provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares is calculated by the Manager(s), or by such person appointed by the Manager(s), on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the Manager(s) shall regard as fair and equitable. Any such valuation must be approved by holders of a majority of the outstanding Ordinary Shares at a meeting of the shareholders convened in accordance with Article 12. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Manager(s) that is approved by a majority of the shareholders of the Company shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.
- (d) Redemption Procedure. Except if otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company at least 20 days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholder's register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption and the projected date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of Ordinary Shares and the valuation of the redemption price, as provided for in article 6.4. (a) and 6.4. (c) here above. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.
 - (e) Convertibility. The Ordinary Shares shall not be convertible into any other class of shares.
 - 6.5. Distributions to Shareholders

If any distribution to the shareholders is determined to be made by the Company's shareholders meeting and/or by the Manager (whether by interim dividend, redemption or otherwise), the shareholders will be entitled to receive distributions, when, as, and if declared by the Company's shareholders meeting and/or by the Manager out of funds legally available therefore, in accordance with applicable law, in the manner described in the remaining provisions of this Article 6.5.:

The Class 1 Ordinary Shares and the Management Share(s) shall be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares and Management Share(s) on a pari passu basis and such distributions shall be made pro rata among the holders of Class 1 Ordinary Shares and the Management Share(s) based on the number of Class 1 Ordinary Shares and Management Share(s) held by each such holder as of such date.

6.6. Liquidation Rights

In the event of a liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the residual assets of the Company will be distributed to the shareholders in the manner set forth in Article 6.5. above. Neither a merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 6.6., unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

6.7. Authorised Capital

In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at seven million one hundred fifty-eight thousand two hundred thirty-six US Dollars (USD 7,158,236.-) represented by:

- (a) three million ten thousand thousand (3,010,000.-) Class 1 Ordinary Shares having a nominal value of two US Dollars (USD 2.-) per share, which are reserved for issuance upon the conversion of the Series 1 CPECs; and
- (b) five hundred sixty-nine thousand one hundred eighteen (569,118) Class 1 Ordinary Shares having a nominal value of two US Dollars (USD 2.-) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any option pursuant any option plan that may be adopted by the Company from time to time.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within



the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. When realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Manager, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

6.8. Amendment of the subscribed and of the authorised capital

The subscribed and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the present Articles.

6.9. Definitions

For the purpose of these Articles:

«Articles» means the articles of association of the Company as amended from time to time.

«Class 1 Ordinary Shares» means be the class 1 ordinary shares of the Company as they may be issued from time to time.

«Company» has the meaning provided in Article 1.

«Management Share(s)» means the management share(s) from time to time issued by the Company.

«Manager» has the meaning provided in Article 8.

«Ordinary Shares» means the ordinary shares of the Company, of any class whatsoever, as mentioned in article 6 of these Articles.

«Person» means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

«Series 1 CPECs» meant the series 1 convertible preferred equity certificates as may be issued by the Company from time to time.

«Shareholders Agreement» means the shareholders agreement which may be entered into between the Company and certain of its shareholders, as amended, modified or waived from time to time in accordance with its terms.

«Subsidiary» or «Subsidiaries» means, with respect to the Company, any company of which a majority of the total voting power of shares of stock entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by the Company or one or more of its other Subsidiaries or a combination thereof.

«Target» means FOSBEL HOLDINGS LIMITED, a company organized and existing under the laws of England and Wales.

«Transfer» or «transfer» has the meaning provided in Article 7.3. (c).

Art. 7. Shares, Shareholders Register and Share Transfers

7.1. Shareholders Register

The shares will be and remain in the form of registered shares. A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder.

7.2. Share Ownership

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register. The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) must appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such shares.

7.3. Share Transfer

- (a) Declaration of Transfer. The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer registered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and register into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.
- (b) Transfer of Management Share(s). The Management Share(s) held by the Manager is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with Article 9 of these Articles.
- (c) Transfers in Violation of the Articles. Any Transfer or attempted Transfer of any securities in violation of any provision of these Articles or in the Shareholders Agreement shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books or treat any purported transferee of such securities as the owner of such securities for any purpose.



Chapter III.- Management

Art. 8. Manager

The Company shall be managed by FOSBEL GLOBAL SERVICES S.A., a société anonyme organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (referred to herein as the «Manager»). The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in Article 12 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within 15 days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 9. Powers of the Manager

9.1. General Powers

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

9.2. Enforcement of Rights

The Manager shall act, in its reasonable good faith judgment, in the best interests of the Company and its shareholders, shall use reasonable efforts to enforce any rights granted to the Company under the articles of association of the Target or under any securityholders agreement which may be entered into among the Target and any of its securityholders from time to time.

9.3. Termination of the Manager by the holders or Ordinary Shares

In the event that, in the reasonable opinion of the holders of Ordinary Shares, the Manager shall have failed to fulfil its obligations to the Company and the shareholders under Article 9.2., then the shareholders may, acting pursuant to an affirmative vote taken at a duly convened meeting of the shareholders in accordance with the quorum and majority conditions required for the amendment of the Articles, revoke the appointment of the Manager and replace the Manager with a new manager whose appointment shall be approved by an affirmative vote taken under the same quorum and majority requirements as above mentioned.

Art. 10. Third Parties

The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

Chapter IV.- Supervision

Art. 11. Supervisory Board

11.1. Supervisory Board Members

The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the «Supervisory Board») comprising at least three members, who need not be shareholders. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the Articles, exceed the powers of the Manager. The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one (1) year and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

11.2. Meetings of the Supervisory Board

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of its members so requests.

11.3. Notices

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least three (3) days prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

11.4. Chairman

The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

11.5. Resolutions

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.



11.6. Minutes

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

11.7. Written Resolutions - Conference Call

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Supervisory Board; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. All such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.8. Liability

No member of the Supervisory Board assumes, by reason of his membership thereof, any personal liability in relation to commitments regularly made by the members of the Supervisory Board in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

11.9. Indemnity

- (a) Indemnity. The Company shall indemnify, to the greatest extent permitted by law, any member of the Supervisory Board and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Supervisory Board of the Company and from which he shall not be entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.
- (b) Expenses. The Company shall pay the expenses incurred by any person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the Company receives a written and legally binding undertaking by such person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such person is not entitled to indemnification. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The Company shall make a cash payment to such indemnifiable person equal to the full amount to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable person supported by such information as the Company shall reasonably require.

11.10. Conflicts

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter V.- General meeting of the shareholders

Art. 12. Shareholder Meetings

- (a) Powers. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present Articles, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager. The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board
- (b) Location, Time. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday in June at 2.00 p.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by the Manager by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.
- (c) Voting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Chapter VI.- Accounting year - Balance sheet

Art. 13. Accounting Year

The accounting year of the Company shall begin on 1st January and end on 31st December of the same year.



Art. 14. Reserve

From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

Chapter VII.- Liquidation - Amendment of the articles

Art. 15. Amendment

These Articles may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

Art. 16. Dissolution

In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

Chapter VIII.- Final dispositions - Applicable law

Art. 17. For all matters not governed by these Articles, the parties shall refer to the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Chapter IX.- Miscellaneous

Art. 18. To the maximum extent permitted from time to time under applicable law, the Company renounces any interest or expectancy of the Company in, or in being offered an opportunity to participate in, business opportunities that are from time to time presented to its officers, directors or shareholders, other than those officers, directors or shareholders who are also employees of the Company or its Subsidiaries. No amendment or repeal of this Article 18 shall apply to or have any effect on the liability or alleged liability of any officer, director or shareholder of the Company for or with respect to any opportunities of which such officer, director or shareholder becomes aware prior to such amendment or repeal.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions FOSBEL GLOBAL SERVICES (LUXCO) (la «Société»), a société en commandite par actions anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés.

L'Assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de M. Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Création de différentes classes d'actions réparties en actions ordinaires de classe 1 (les «Actions Ordinaires de Classe 1») et action(s) de commandité (l' (les) «Action(s) de Commandité»);
 - 2. Introduction de nouvelles dispositions dans les statuts prévoyant l'émission d'actions rachetables;
- 3. Conversion des vingt mille cent quarante-neuf (20.149) actions ordinaires détenues par AMERICAN CAPITAL STRATEGIES, LTD, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, USA, enregistré auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 2083058, en vingt mille cent quarante-neuf (20.149) Actions Ordinaires de Classe 1 et de l'action de commandité détenue par Fosbel Global Services, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en une (1) Action de Commandité;
- 4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent trente-deux mille vingt-quatre US dollars (USD 332.024,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de quarante mille trois cents US dollars (USD 40.300,-) à celle



de trois cent soixante-douze mille trois cent vingt-quatre US dollars (USD 372.324,-) par l'émission de cent soixantesix mille douze (166.012) Actions Ordinaires de Classe 1, ayant une valeur nominale de deux US dollars (USD 2,-) chacune;

- 5. Création d'un capital social autorisé et autorisation au gérant d'augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants;
 - 6. Refonte complète des statuts de la Société;
 - 7. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer des actions ordinaires réparties en actions ordinaires de classe 1 (les «Actions Ordinaires de Classe 1») et action(s) de commandité (l' (les) «Action(s) de Commandité»), dont les termes sont plus particulièrement prévus ci-dessous dans les nouveaux articles 6.1. à 6.3. des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la Société peut émettre des actions rachetables. Les actions rachetables ont les mêmes droits de recevoir des dividendes et les mêmes droits de vote que les actions ordinaires. Des Actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque détenteur d'Actions sur demande de la Société ou de façon non proportionnelle suivant accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société, et dans chacun de ces deux cas conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des produits de liquidation.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe 1 sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi de 1945 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à l'exception des actions émises et souscrites avant l'insertion du présent article dans les statuts.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir les vingt mille cent quarante-neuf (20.149) actions ordinaires détenues par AMERI-CAN CAPITAL STRATEGIES, LTD, susnommée, en vingt mille cent quarante-neuf (20.149) Actions Ordinaires de Classe 1 et l'action de commandité détenue par FOSBEL GLOBAL SERVICES, susnommée, en une (1) Action de Commandité.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'une valeur de trois cent trente-deux mille vingt-quatre US dollars (USD 332.024,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de quarante mille trois cents US dollars (USD 40.300,-) à celle de trois cent soixante-douze mille trois cent vingt-quatre US dollars (USD 372.324,-) par l'émission de cent soixante-six mille douze (166.012) Actions Ordinaires de Classe 1, ayant une valeur nominale de deux US dollars (USD 2,-) chacune.

Les cent soixante-six mille douze (166.012) nouvelles Actions Ordinaires de Classe 1 ont toutes été souscrites par AMERICAN CAPITAL STRATEGIES, LTD, susnommée, pour un montant total de trois cent trente-deux mille vingt-quatre US dollars (USD 332.024,-).

Les Actions Ordinaires de Classe 1 ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que le montant total de trois cent trente-deux mille vingt-quatre US dollars (USD 332.024,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire les nouvelles actions au nom et pour le compte des souscripteurs.

L'actionnaire non-souscripteur renonce expressément à son droit préférentiel de souscription en relation avec la présente augmentation de capital.

L'apport total de trois cent trente-deux mille vingt-quatre US dollars (USD 332.024,-) est intégralement alloué au capital social.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de créer un capital social autorisé de la société d'un montant de sept millions cent cinquante-huit mille deux cent trente-six US dollars (USD 7.158.236,-) représenté par:



- (a) trois millions dix mille (3.010.000,-) Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominale de deux dollars US (USD 2,-) par Action, qui sont réservées pour l'émission, sur conversion, des Séries 1 CPECs; et
- (b) cinq cent soixante-neuf mille cent dix-huit (569.118) Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominale de deux dollars US (USD 2,-) par Action, qui sont réservées pour l'émission, sur l'exercice de toute plan d'option susceptible d'être adopté par la Société, dans le futur.

L'assemblée décide d'approuver l'autorisation donnée au gérant de la Société d'augmenter le capital social de la Société jusqu'à un montant en exclusion du capital souscrit de sept millions cent cinquante-huit mille deux cent trente-six US dollars (USD 7.158.236,-) pendant une période de cinq ans à partir de la publication dans le Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, de la présente résolution.

Se fondant sur un rapport du gérant unique, l'assemblée décide à l'unanimité, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi de 1915, d'autoriser le gérant à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants dans les limites du capital social autorisé.

Sixième résolution

A la suite des actions ainsi réalisées, les statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Chapitre Ier .- Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1er. Nom

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de FOSBEL GLOBAL SERVICES (LUXCO) S.C.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré dans la même municipalité par décision du Gérant. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Art. 5. Responsabilité des actionnaires

Le Gérant de la Société (l'associé commandité) est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (pour éviter tout doute, n'incluant pas le Gérant) étant le(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Chapitre II.- Capital social - Actions

Art. 6. Capital social

6.1. Capital souscrit

La Société a un capital souscrit de trois cent soixante-douze mille trois cent vingt-quatre US dollars (USD 372.324,-) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

- (a) cent quatre-vingt-six mille cent soixante et un (186.161) Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominale de deux US dollars (USD 2,-) chacune; et
 - (b) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale de deux US dollars (USD 2,-).

Toutes les Actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'Actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément sur une question.

6.2. Les Actions Ordinaires de Classe 1

- (a) Les Actions Ordinaires de Classe 1. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 1 seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 1 participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe 1. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 1 rachetées ou autrement acquises par la Société seront, si le Gérant en décide ainsi, annulées ayant pour conséquence une réduction du nombre d'Actions Ordinaires de Classe 1 ainsi émises.
- (b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe 1 donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.
 - 6.3. L(es) Action(s) de Commandité



- (a) L(es) Action(s) de Commandité. Toutes les Action(s) de Commandité seront identiques à tous les égards. Toutes les Action(s) de Commandité participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Action(s) de Commandité.
- (b) Droits de vote. Chaque Action de Commandité donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.4. Rachat; Conversion

- (a) Actions rachetables. La Société peut émettre des actions rachetables. Les Actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires. Des Actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque détenteur d'Actions sur demande de la Société ou de façon non proportionnelle suivant accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société, et dans chacun de ces deux cas conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le rachat peut avoir lieu suite à une décision adoptée à la majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires lors d'une assemblée des actionnaires réunie en conformité avec l'Article 12. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les Actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir de dividendes ou des bonis de liquidation. Les Actions rachetables peuvent être annulées sur demande du gérant par un vote de l'assemblée des actionnaires tenues en conformité avec les dispositions de l'Article 15. Les Actions Ordinaires de Classe 1 sont des Actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi de 1945 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- (b) Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les Actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.
- (c) Prix de rachat. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des Actions rachetables est calculé par le(s) Gérant(s) ou par une personne nommée par le(s) Gérant(s), sur la base de la valeur nette d'actifs de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette des Actions de la Société est exprimée en un montant par Action et est déterminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre d'Actions de la Société émises à ce moment, conformément aux règles que le(s) Gérant(s) considérera(ont) comme étant justes et équitables. Une telle valeur doit faire l'objet d'une approbation par la majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires lors d'une assemblée des actionnaires réunie en conformité avec l'Article 12. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision adoptée par la majorité des actionnaires au sujet du calcul du prix de rachat sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses actionnaires actuels, antérieures et futurs.
- (d) Procédure du rachat. Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins 20 jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'Actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour le rachat, ainsi que la date projetée de l'assemblée des actionnaires décidant du rachat des Actions Ordinaires et de la valeur du prix de rachat selon les Articles 6.4. (a) et 6.4. (c). Chaque détenteur d'Actions Ordinaires devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires, à la Société. Le prix de rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.
 - (e) Convertibilité. Les Actions Ordinaires de Classe 1 ne sont pas convertibles en des Actions d'une classe différente. 6.5. Distributions aux Actionnaires

Lorsque l'Assemblée des Actionnaires de la Société et/ou le Gérant décident de procéder à une distribution aux actionnaires (que ce soit par dividendes intérimaires, rachat d'Actions ou autrement), les actionnaires auront le droit de recevoir, conformément à la loi applicable, au moment où, de la manière et lorsqu'il en a été décidé par l'Assemblée des Actionnaires de la Société et/ou par le Gérant, des distributions à partir des fonds légalement disponibles à cet effet, de la manière décrite dans les dispositions suivantes de cet Article 6.5.:

Les Actions Ordinaires de Classe 1 et l' (les) Action(s) de Commandité sont en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société en ce qui concerne ses Actions Ordinaires et sa (ses) Action(s) de Commandité sur une base pari passu et ces distributions seront effectuées au pro rata parmi les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe 1 et les porteurs d'Actions de Commandité, sur base du nombre d'Actions Ordinaires de Classe A et d'Actions de Commandité détenues par chacun de ces porteurs à telle date.

6.6. Droits de liquidation

En cas de liquidation, après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société, les actifs restants de la Société seront distribués aux actionnaires et aux porteurs d'Actions de Commandité, conformément aux dispositions de l'Article 6.5. ci-dessus. Ni une fusion ou une consolidation de la Société en ou avec une ou plusieurs autres entités, ni une fusion ou consolidation d'une ou plusieurs autres entités en ou avec la Société, ni une vente, un transfert, une location ou un échange (contre espèces, titres ou autre contrepartie) d'une partie ou de tous les actifs de la Société ne sera considérée comme liquidation au sens de cet Article 6.6., à moins que cette fusion, consolidation, vente, transfert, lo-



cation ou échange soit en relation avec ou dans l'intention d'un plan de liquidation intégrale ou d'une dissolution de la Société.

6.7. Capital autorisé

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de sept millions cent cinquante-huit mille deux cent trentesix US dollars (USD 7.158.236,-) représenté par:

- (a) trois millions dix mille (3.010.000,-) Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominale de deux dollars US (USD 2,-) par Action, qui sont réservées pour l'émission, sur conversion, des Séries 1 CPECs; et
- (b) cinq cent soixante-neuf mille cent dix-huit (569.118) Actions Ordinaires de Classe 1 ayant une valeur nominale de deux dollars US (USD 2,-) par Action, qui sont réservées pour l'émission, sur l'exercice de toute plan d'option susceptible d'être adopté par la Société, dans le futur.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des Actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces Actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des Actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des Actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les Actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des Actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. Lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou cadre de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.

6.8. Modification du capital souscrit et du capital autorisé

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des présents statuts.

6.9. Définitions

Au sens de ces Statuts:

«Statuts» signifie les statuts tels que modifiés de temps à autre.

«Actions Ordinaires de Classe 1» signifie l' (es) Action(s) Ordinaires de classe 1 émise(s) périodiquement par la Société.

«Société» a la signification stipulée à l'Article 1er.

«Action de Commandité» signifie l' (es) Action(s) de commandité émise(s) périodiquement par la Société.

«Gérant» a la signification stipulée à l'Article 8.

«Actions Ordinaires» signifie l' (es) action(s) ordinaires de toute classe telle que mentionnées dans l'article 6 des Status, émise(s) périodiquement par la Société.

«Personne» signifie un individu, une société de personnes, une entreprise, une société à responsabilité limitée (limited liability company), une société anonyme (joint stock company), un trust, une entreprise commune (joint venture), une organisation n'ayant pas la personnalité juridique et une entité gouvernementale ou un département, agence ou subdivision politique de cette entité.

«Séries 1 CPECs» signifie les Séries 1 «convertible preferred equity certificates» émis périodiquement par la Société. «Pacte d'actionnaires» signifie le pacte d'actionnaires susceptible d'être contracté entre la Société, d'une part, et une partie des ses actionnaires, tels que modifié, adapté ou abandonné, dans le futur, en conformité avec les termes de ce pacte d'actionnaires, d'autre part.

«Filiale» ou «Filiales» signifie, relativement à la Société, toute société dont une majorité de tous les droits de vote des Actions habilitées à voter (sans tenir compte de la survenance de toute éventualité) lors de la désignation des administrateurs, managers ou fidéicommissaires de cette société est à ce moment détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par la Société ou par une ou plusieurs de ses autres Filiales ou une combinaison de ces éléments.

«Cible» signifie FOSBEL HOLDINGS LIMITED, une société constituée et régie par le droit du Royaume-Uni. «Transfert» ou «transfert» a la signification stipulée à l'Article 7.3. (c).

Art. 7. Actions, Registre d'Actionnaires et Transferts d'Actions

7.1. Registre d'Actionnaires

Les Actions sont et resteront des Actions nominatives. Un registre des actionnaires qui pourra être examiné par tout actionnaire sera tenu au siège social. Le registre indiquera la désignation précise de tout actionnaire et l'indication du nombre d'Actions détenues, la libération des Actions ainsi que les transferts d'Actions et les dates y relatives. Tout actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires et signés par le Gérant seront délivrés aux actionnaires sur demande de ces derniers.

7.2. Propriété des Actions

La propriété des Actions nominatives résulte de l'inscription au registre des actionnaires. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

7.3. Transfert des Actions



- (a) Déclaration de Transfert. Le transfert d'Actions sera opéré par une déclaration de transfert enregistrée dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Le transfert des Actions pourra également être fait conformément aux règles de cession de créances décrites dans l'article 1690 du code Civil Luxembourgeois. Par ailleurs, la Société pourra accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel est référé dans toute correspondance ou autre document présentant le consentement du cédant et du cessionnaire.
- (b) Transfert de l'Action de Commandité. L'Action (les Actions) de Commandité détenue(s) par le Gérant n'est pas transférable, sauf à un gérant successeur devant être nommé conformément à l'Article 9 des présents Statuts.
- (c) Transferts en violation de ces Statuts. Tout Transfert ou tentative de Transfert de tout titre en violation avec une disposition de ces Statuts ou du Pacte d'Actionnaire est nul et non avenu, et la Société ne devra pas donner effet à un tel Transfert ni enregistrer un tel Transfert dans ses livres ou traiter un soi-disant cessionnaire de tels titres comme le propriétaire de tels titres pour quelques motifs que ce soit.

Chapitre III.- Gérance

Art. 8. Gérant

La Société sera administrée par FOSBEL GLOBAL SERVICES S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (ci dénommé le «Gérant»). Les autres actionnaires ne devront ni participer ni interférer avec la gérance de la Société. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance, suivant l'Article 12, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant

9.1. Pouvoirs généraux

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

9.2. Exécution des pouvoirs

Le Gérant doit agir de bonne foi et dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires, et s'efforcer, dans la limite du raisonnable, d'exécuter tout droit accordé à la Société dans les Statuts de la Cible ou dans un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu périodiquement entre la Cible et un de ses détenteur de titres.

9.3. Révocation du Gérant par les détenteurs d'Actions Ordinaires

Dans le cas où, selon l'avis raisonnable des détenteurs d'Actions Ordinaires le Gérant n'a pas rempli ses obligations envers la Société et les actionnaires, selon l'Article 9.2., les actionnaires, agissant suite à un vote affirmatif résultant d'une assemblée dûment convoquée des actionnaires conformément aux conditions de quorum et de majorité requises en matière de modification des Statuts, pourront révoquer le Gérant et le remplacer par un nouveau gérant dont la nomination devra être approuvée par un vote affirmatif pris dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que mentionnées ci-dessus.

Art. 10. Tiers

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, à sa seule discrétion.

Chapitre IV.- Surveillance

Art. 11. Conseil de Surveillance

11.1. Membres du Conseil de Surveillance

Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires. Pour mener à bien ses fonctions de surveillance, le Conseil de Surveillance a les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera, et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant. Le conseil de surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un (1) an et devra rester en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause légitime, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

11.2. Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance devra se tenir à la demande de l'un de ses membres.

11.3. Notifications

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins trois (3) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation doit mentionner le lieu et l'agenda de la réunion. Cette



convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

11.4 Présidence

Le président du Conseil de Surveillance préside toutes les réunions du conseil, mais en son absence le Conseil de Surveillance nommera un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore par un vote de la majorité des personnes présentes. Chaque membre peut agir lors de toute réunion en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter, une copie étant suffisante. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

11.5. Résolutions

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

11.6. Procès-verbaux

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

11.7. Décisions Ecrites - Conférence Téléphonique

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie était suffisante. Tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication analogue permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres. La telle participation à une réunion équivaut à une participation en personne à cette réunion.

11.8. Responsabilité

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne contracte, en raison de sa position, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris régulièrement par les membres du Conseil de Surveillance au nom de la Société. Ce sont de simples agents autorisés et par conséquent ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

11.9. Indemnité

- (a) Indemnité. La Société pourra indemniser, de la manière la plus large permise par la loi, tout membre du Conseil de Surveillance et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes Actions ou tout procès auxquels il aura été partie en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles Actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil du fait que le membre du Conseil de Surveillance en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait prétendre.
- (b) Dépenses. La Société paiera les dépenses occasionnées par toute personne indemnisable en relation avec tout procès avant la décision finale, pourvu que la Société reçoive un engagement écrit et légalement liant par cette personne de repayer l'ensemble de la somme avancée si après décision finale, cette personne n'a pas droit à une indemnisation. La fin de toute Action, procès ou procédure de jugement, ordre, accord amiable, condamnation, ou défense nolo contendere ou son équivalent, ne doit pas en soit créer une présomption que la personne à indemniser n'a pas satisfait au modèle de conduite lui donnant droit à indemnisation. La Société doit payer en espèces cette personne à indemniser un montant égal au montant total de l'indemnisation, rapidement après notification d'une obligation d'indemniser émanant de la personne à indemniser, appuyé par toute information raisonnablement requise par la Société.

11.10. Conflits

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur ou le directeur du Gérant qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Chapitre V.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 12. Réunion des Actionnaires

- (a) Pouvoirs. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant de sa propre initiative ou sur demande du conseil de surveillance.
- (b) Lieu, Moment. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des Actions nominatives.



(c) Vote. Toute Action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Les conditions de quorum et de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Chapitre VI.- Exercice social, Bilan

Art. 13. Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le 1er janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 14. Réserve

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires pourront être distribués après observation des conditions et dispositions légales applicables.

Chapitre VII.- Liquidation et modification des statuts

Art. 15. Modification

Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

Art. 16. Dissolution

En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le(s) liquidateur(s) sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

Chapitre VIII.- Dispositions finales et loi applicable

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Chapitre IX.- Dispositions diverses

Art. 18. Sous réserve que cette disposition soit autorisée par la loi applicable, la Société renonce à toute opportunité ou expectative, de participation ou de possibilité de participation, à des opportunités commerciales qui sont, de temps à autre, présentées à ses cadres, administrateurs ou actionnaires autres que ceux qui sont également employés de la Société ou de ses Filiales. Aucune modification ou abrogation de cet Article 18 ne sera applicable, ou n'aura d'effet, en ce qui concerne la responsabilité, ou la responsabilité présumée, de tout cadre, administrateur, ou actionnaire de la Société ayant un lien avec lesdites opportunités qui se sont présentées à ces cadres, administrateurs ou actionnaires de la Société avant une telle modification ou abrogation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Bourdeaut, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, vol. 25CS, fol. 23, case 9. – Reçu 2.744 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

J. Elvinger.

(031403/211/920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006 .

FOSBEL GLOBAL SERVICES (LUXCO), Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 109.777.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 38897 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(031406/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006 .



BENGALOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.

R. C. Luxembourg B 77.640.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 février 2006

- 1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer et de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer et la démission de ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri en tant que commissaire au compte.
- 2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, Maître Gérard Schank, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun, Maître Gérard A. Turpel, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun et Maître Frédéric Krieg, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun et la nomination de la FIDU-CIAIRE SOFINTER, S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité «Syrdall». Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.
- 3. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg au 59, boulevard de Verdun à L-2670 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025775/5387/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

NORTH SOUTH PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 7.985.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 97.497.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 19 décembre 2005 entre:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme luxembourgeoise avec siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.081 (Tamweelview),

EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 43, bd de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.365 (Europa),

NORTH SOUTH HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.278 (North South), et

MERRILL LYNCH OCRE JERSEY LTD, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois de Jersey, immatriculée sous le numéro 87179 à Jersey, avec siège social à Le Quesne Chambers, 9 Burrard Street, St. Helier, Channel Islands (Merrill Lynch)

que Tamweelview a cédé 39.924 parts sociales de catégorie A de la Société à North South et 1 part sociale de catégorie A de la Société à Merrill Lynch et que Europa a cédé 39.924 parts sociales de catégorie A de la Société à North South et 1 part sociale de catégorie A de la Société à Merrill Lynch.

Il résulte de ce qui précède que l'actionnariat de la Société est depuis le 19 décembre et à ce jour le suivant:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

NORTH SOUTH PROPERTIES, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06084. – Recu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025887/2460/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.



DESIGN CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville. R. C. Luxembourg B 44.528.

_

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2005

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2005 que les mandats des administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes sont prolongés pour une durée de 6 ans et se termineront lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010.

Le conseil d'administration se compose de:

- Madame Karin Werdel, demeurant à Esch-sur-Alzette, administrateur;
- Madame Viviane Vallenthini-Schmitz, demeurant à Dudelange, administrateur;
- Madame Pierrette Schambourg, demeurant à Obercorn, administrateur-délégué.

Est commissaire aux comptes:

- BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2006, réf. LSO-BO00080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025812/502/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

ILDAN INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 114.910.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of March.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Shmuel Hershkovitz, Businessman, residing at 53, Fortune Bay Inlet, Freeport (Bahamas).

Such appearing party, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company»), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of ILDAN INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg City by a resolution of the Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managers.

In the event that in the view of the Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.



The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attomey-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

- Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.
- Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

While appointing the Managers, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office provided a Class A Manager must be present. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting provided a Class A Manager forms part of majority.



One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

- Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers may be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.
- Art. 12. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Managers.
- Art. 13. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.
- **Art. 14. Delegation of Powers.** The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.
- Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound by the joint signature of at least a Class A Manager and a Class B Manager except for payments below the amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-) for which the joint signature of any two (2) Manager shall be sufficient.

Art. 17. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.



Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of May at 2 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

- Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.
- **Art. 23. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed	number	amount
	capital (EUR)	of shares	paid-in (EUR)
Mr Shmuel Hershkovitz	. 12,500	500	12,500
Total	12.500	500	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.



Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on the last day of the month of December 2006.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and to appoint the following persons as managers for a period of one year:

Class A Manager:

- Mr Shmuel Hershkovitz, Businessman, professionally residing at 53, Fortune Bay Inlet, Freeport, Bahamas, born on 24 June 1959 in Haifa (Israel).

Class B Managers:

- Mr Cédric Raths, Private Employee, professionally residing at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 9 April 1974 in Bastogne (Belgium); and
- Mr Matthijs Bogers, Private Employee, professionally residing at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 24 November 1966 in Amsterdam (the Netherlands).
- 2) The sole shareholder resolved to set the registered office of the Company at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Shmuel Hershkovitz, homme d'affaires, résidant professionnellement à 53, Fortune Bay Inlet, Freeport (Bahamas).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre Ier. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination ILDAN INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision des Gérants. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.



Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

- Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.
- Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, pourra nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis a assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée étant convenu qu'un Gérant de Catégorie A doit être présent. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion étant convenu qu'un Gérant de Catégorie A doit faire partie de la majorité.



Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

- Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.
- Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.
- Art. 13. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Les Gérants peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.
- Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera les Gérants et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

Au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un des Gérants de Catégorie B sauf pour les transactions d'un montant inférieur à cinq mille euros (EUR 5.000,-) pour lesquelles la signature conjointe de deux Gérants quelconques sera suffisante.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par les Gérants, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.



Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas ou la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 1^{er} lundi du mois de mai à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où tout autrement sont signés par tout Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.
- Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par les Gérants, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital	Nombre	Libération
	souscrit (EUR)	de parts	(EUR)
Monsieur Shmuel Hershkovitz	12.500,-	500	12.500,-
	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.



Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.000,-.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre des gérants et décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants pour une durée d'un an:

Gérant de Catégorie A:

- Monsieur Shmuel Hershkovitz, Homme d'Affaires, résidant professionnellement au 53, Fortune Bay Inlet, Freeport (Bahamas), né le 24 juin 1959 à Haifa (Israël).

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Cédric Raths, employé privé, résidant professionnellement au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 9 avril 1974 à Bastogne (Belgique); et
- Monsieur Matthijs Bogers, employé privé, résidant professionnellement au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas).
- 2) L'associé unique décide de fixer le siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Hershkovitz, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 17 mars 2006, vol. 916, fol. 11, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2006.

B. Moutrier.

(026217/272/499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

MULTINATIONAL A-GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 107.881.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 février 2006

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2006, il résulte des résolutions prises que:

- Le Conseil d'Administration accepte:
- * la démission de l'administrateur et administrateur délégué, Mr Premanand Arjun Sharma, né le 14 avril 1964 à Commewijne Pays-Bas, demeurant à NL-3063 | C Rotterdam, Drinkwaterweg n° 152;
- * la démission de l'administrateur, Mr Adjai Vishwanand Nankoesing, né le 19 juin 1974 à Goirle Pays-Bas, demeurant à NL-3063 JC Rotterdam, Drinkwaterweg n° 152;
- * la démission de l'administrateur, Anil Nankoesing, né le 18 novembre 1968 à Paramaribo, demeurant professionnellement au 5, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg;
- * la nomination d'un nouvel administrateur, Steve Badloe, né le 7 janvier 1961 à Paramaribo, demeurant professionnellement au 5, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg;
- * la nomination d'un nouvel administrateur, Richard Steunebrink, né le 29 juillet 1957 à Delft NL, demeurant professionnellement au 5, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg;
- * la nomination d'un nouvel administrateur et administrateur délégué, Franciscus Hillegers, né le 29 mars 1945 à Amsterdam, demeurant professionnellement au 5, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025989//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.



CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 98.410.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 mars 2006 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé E.D.H.E.C, demeurant à Luxembourg,
- Madame Hélène Zaleski, Administrateur de Sociétés, demeurant à Bruxelles en Belgique,
- Monsieur Mario Cocchi, Directeur Général, demeurant à Brescia en Italie,

ont été réélus Administrateurs pour la durée de trois années, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Oue:

Le nombre d'Administrateur a été porté de 3 à 4.

Oue

- Monsieur Claude le Monnier, Responsable Administratif et Financier, demeurant à Viroflay en France,

A été élu Administrateur pour la même période.

et aue:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social sis Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg, est réélue Réviseur d'entreprise pour la même période.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025856/802/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 98.410.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Signature.

(025860/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N $^\circ$ 2, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 106.069.

In the year two thousand six, on the twentieth of March.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l., a limited liability company («Société à responsabilité limitée») with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and Company Register section B under number 97.897,

here represented by Mr Michael Jonas, an employee of ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

by virtue of a proxy established in Luxembourg, on March 20, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N° 2, S.à r.l. (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on January 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 552 of June 8, 2005, and whose bylaws have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 13, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. The shareholders resolved to change the Company's accounting year end to the twentieth of March of each year, the accounting year having started on the 14 of January closing on the twentieth of March 2006. The only shareholder noted that the next accounting period will run from March 21, 2006 to March 20, 2007.



III. The only shareholder resolved to amend Article 17 of the articles of association, which shall henceforth read as follows:

«Art. 17. The Company's financial year begins on March 21 of each year and closes on March 20 of the following year.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English, followed by a French translation, on request of the same appearer and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TAYLOR WOODROW LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 97.897,

ici représentée par Monsieur Michael Jonas, employé de ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration établie à Luxembourg datée du 20 mars 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée à la présente pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N° 2, S.à r.l. (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 552 du 8 juin 2005, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 13 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'associée unique a pris la résolution de changer la fin de l'exercice social de la société au vingt mars de chaque année, l'exercice social ayant commencé le quatorze janvier 2006 se clôturant le vingt mars 2006. L'associée unique a noté que le prochain exercice social commencera le 21 mars 2006 pour se clôturer le 20 mars 2007.

III. L'associée a pris la résolution de modifier l'article 17 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 17. L'exercice social commence le 21 mars de chaque année et se termine le 20 mars de l'année suivante.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Jonas, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, vol. 152S, fol. 74, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(030940/230/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N° 2, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 106.069.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 371 du 20 mars 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(030942/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.



infeurope S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 20.174.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 14. Juni 2005

Dritte Beschlussfassung

Die Versammlung stellt fest, dass Mandat des Verwaltungsrates abgelaufen ist. Nach Beratung werden zu den Mitgliedern des Verwaltungsrates gewählt:

- 1. Herr Uwe Jacobsen, Am Ritterbrunnen 1, D-66129 Saarbrücken, Präsident der INFEUROPE S.A., Verwaltungsrat;
- 2. Herr Robert Wiget, 14, rue Wenkelhiel, L-5680 Dalheim, Vizepräsident der INFEUROPE S.A., Verwaltungsrat;
- 3. Herr Roland Dernoeden, 85, cte um Schlass, L-5880 Hesperange, Verwaltungsrat;
- 4. Herr Dr. Thomas Rochel, Gertrud-Schloss Strasse 15, D-54294 Trier, Verwaltungsrat;
- 5. Herr Henri Grethen, 6, place Winston Churchill, L-1340 Luxemburg, Verwaltungsrat; und für eine Dauer von 6 Jahren ernannt.

Fünfte Beschlussfassung

Die Generalversammlumng wählt einstimmig für das Geschäftsjahr 2005 die Firma MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg zum Wirtschaftsprüfer.

Achte Beschlußfassung

Die beiden Co-Direktoren Herr Stefan Geier, 5, rue de l'Ecole, L-8128 Bridel und Herr Stefan Zündorf, 36, Pfarrer-Stortz-Str., 66399 D-Mandelbachtal erhalten Vertretungsvollmacht zur täglichen Geschäftsführung. Die Direktoren sind gemeinsam oder in Verbindung mit einem Verwaltungsratsmitglied bemächtigt alle im Rahmen der täglichen Geschäfte für die Erfüllung des Gesellschaftszweckes erforderlichen oder nützlichen Handlungen auszuführen, mit Ausnahme solcher Handlungen, die durch das Gesetz oder durch Satzung der Generalversammlung vorbehalten.

Luxemburg, den 14. März 2006.

infeurope S.A.

R. Wiget / R. Dernoeden

Vizepräsident des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03866. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025918//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

BRENNTAG FinanceCo I, Gesellschaft mit beschränkter Haftung. Gesellschaftskapital: EUR 12.500,-.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall. H. R. Luxemburg B 99.197.

Auszug der Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 6. März 2006

Am 6. März 2006 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft folgende Beschlüsse getroffen:

- * den Rücktritt des Herren Steve Barnes, wohnhaft in One Colony Drive, Dover, MA 02030, U.S.A., als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung anzunehmen;
- * Herrn Philip Loughlin, geboren am 10. September 1967 in St. Louis, Staat von Missouri, U.S.A., mit beruflicher Adresse bei c/o Bain Capital LLC, 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, U.S.A., als neuen Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und für eine unbestimmte Zeit zu ernennen;
 - * Seitdem setzt sich der Geschäftsführer der Gesellschaft von folgenden Personen zusammen:
 - Herrn Paul Edgerley, wohnhaft in 119 Hyslop Road, Brookline, MA 02146, U.S.A.;
 - Herrn Michel Plantevin, wohnhaft in 16 Belsize Crescent, London MW3 5QU, Großbritannien;
 - Frau Ailbhe Jennings, wohnhaft in 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg;
 - Herrn Carl Marcel Blomme, mit beruflicher Adresse in 38, Nijverheidslaan, B-8540 Deerlijk, Belgien;
 - Frau Sylvia Lefort, mit beruflicher Adresse in 90, avenue du Progrès, F-69680 Chassieu, Frankreich;
- Herrn Philip Loughlin, mit beruflicher Adresse bei c/o Bain Capital LLC, 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199,

Zum Vermerk für Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. März 2006.

BRENNTAG FinanceCo I

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025941/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.



NECKAR G, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. BRE/GERMAN HOLDCO 3, S.à r.l.). Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 111.982.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of February. Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.375,

here represented by Ms Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 17 February 2006, which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole partner (the «Sole Partner») of BRE/GERMAN HOLDCO 3, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 27 October 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 111.982.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolved to change the name of the Company from BRE/GERMAN HOLDCO 3, S.à r.l. to NECKAR G, S.à r.l.

As a consequence, the Sole Partner resolved to amend article 4 of the Company's articles of association so as to read as follows:

«Art. 4. The Company will assume the name of NECKAR G, S.à r.l.»

Second resolution

The Sole Partner resolves to delete the third sentence of article 5 of the Company's articles of association. As a consequence, article 5 of the Company's articles of association shall now read as follows:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners.»

Third resolution

The Sole Partner resolves to limit the number of partners of the Company to a maximum of thirty (30) and to prohibit the subscription or purchase by individuals of shares in the Company.

As a consequence, the Sole Partner resolves to include a new article 20 in the Company's articles of association which shall read as follows:

«**Art. 20.** At no time shall the Company have more than thirty (30) partners. At no time shall an individual be allowed to become a partner of the Company.»

All subsequent articles of the Company's articles of association shall be renumbered.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den zwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsanilité limitée), gegründet und bestehend mach dem Recht des Großherzogtums Luxembourg, mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 94.375,

hier vertreten durch Frau Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, wohnhaft zu Luxemburg, durch privatschriftliche Vollmacht, erteilt am 17. Februar 2006, welche nach Zeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt wurde um mit derselben registriert zu werden.

Solche erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter von BRE/GERMAN HOLDCO 1, S.à r.l. (nachfolgend, die «Gesellschaft»), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée»), mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, gegründet am 27. Oktober 2005 gemäß einer Urkunde des Notars Me Joseph Elvinger, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 111.982.

Hiernach fasst der das gesamte Gesellschaftskapital vertretende alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:



Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Namen der Gesellschaft von BRE/GERMAN HOLDCO 3, S.à r.l. in NEK-KAR G, S.à r.l. umzuwandeln.

Demzufolge beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern, welcher von nun an wie folgt lautet:

«Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung NECKAR G, S.à r.l.»

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den dritten Satz des fünften Artikels der Satzung der Gesellschaft zu streichen. Demzufolge lautet Artikel 5 nun wie folgt:

«Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.»

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, die Zahl der Gesellschafter auf maximal dreißig (30) zu beschränken und die Zeichnung oder den Erwerb von Gesellschaftsanteilen durch natürliche Personen zu unterbinden.

Demzufolge beschließt der alleinige Gesellschafter einen neuen Artikel 20 in die Satzung der Gesellschaft hinzuzufügen, der wie folgt lautet:

«Art. 20. Die Gesellschaft darf zu keiner Zeit mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Natürliche Personen können niemals Gesellschafter der Gesellschaft werden.»

Alle nachfolgenden Artikel werden neu nummeriert.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, welche dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat die Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 février 2006, vol. 435, fol. 68, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Fuer Gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, den 7. März 2006.

H. Hellinckx.

(026257/242/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

NECKAR G, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 111.982.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mars 2006.

H. Hellinckx.

(026259/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

MUNHOWEN, Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, 14, Zare Est. R. C. Luxembourg B 29.728.

Extrait de la decision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2006

Démission de Monsieur Josef Simmet de sa fonction d'administrateur-délégué:

Monsieur Josef Simmet a démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué avec effet au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

G.M. Lentz jr.

Président

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025969//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.



PECUNIA INVEST S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 38.344.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Signature

Administrateur

(026340//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

ERA INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R. C. Luxembourg B 69.355.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 3 mars 2006

L'assemblée maintient les résolutions des assemblées générales du 31 juillet 2003 et du 12 juillet 2005 mandatant aux fonctions d'administrateurs et de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2008:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur, demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
 - Monsieur Eric Andre, administrateur;
 - Monsieur Jean-Marc Jorand, administrateur;
 - Monsieur Jean-Christian Gounon, administrateur;
 - la société EXELFID SOCIETE FIDUCIAIRE, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025943/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

BRENNTAG FinanceCo II, Gesellschaft mit beschränkter Haftung. Gesellschaftskapital: EUR 12.500,-.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall. H. R. Luxemburg B 99.198.

Auszug der Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 6. März 2006

Am 6. März 2006 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft folgende Beschlüsse getroffen:

- * den Rücktritt des Herren Steve Barnes, wohnhaft in One Colony Drive, Dover, MA 02030, U.S.A., als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung anzunehmen;
- * Herrn Philip Loughlin, geboren am 10. September 1967 in St. Louis, Staat von Missouri, U.S.A., mit beruflicher Adresse bei c/o BAIN CAPITAL LLC, 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, U.S.A., als neuen Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und für eine unbestimmte Zeit zu ernennen;
 - * Seitdem setzt sich der Geschäftsführer der Gesellschaft von folgenden Personen zusammen:
 - Herrn Paul Edgerley, wohnhaft in 119 Hyslop Road, Brookline, MA 02146, U.S.A.;
 - Herrn Michel Plantevin, wohnhaft in 16 Belsize Crescent, London MW3 5QU, Großbritannien;
 - $\hbox{-} Frau \ Ailbhe \ Jennings, wohnhaft in 17, rue \ du \ Verger, L-5372 \ Schuttrange, \ Großherzogtum \ Luxemburg;}$
 - Herrn Carl Marcel Blomme, mit beruflicher Adresse in 38, Nijverheidslaan, B-8540 Deerlijk, Belgien;
 - Frau Sylvia Lefort, mit beruflicher Adresse in 90, avenue du Progrès, F-69680 Chassieu, Frankreich;
- Herrn Philip Loughlin, mit beruflicher Adresse bei c/o BAIN CAPITAL LLC, 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, U.S.A.

Zum Vermerk für Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. März 2006.

BRENNTAG FinanceCo II

Unterschrift

Ein Bevollmächtiger

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025953/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.



JES, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R. C. Luxembourg B 86.539.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 8 mars 2006

La société a été informée de la démission des fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Stéphane Andrieu.

En application de l'article 51 LSC, les administrateurs restant décident de coopter Madame Céline Stein, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Stéphane Andrieu démissionnaire.

Le mandant de Céline Stein viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008.

L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025944/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

SUNNYVALE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 67.689.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 mars 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 13 mars 2006 que Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 13 mars 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGE-MENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Roberto De Luca, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg:
- Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
 - LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025963/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck